

Les inspecteurs d'académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux
de lettres et de philosophie

à

Mesdames et messieurs les professeurs
D'Humanités, littérature, philosophie
de l'académie de Limoges

Chères et chers collègues,

Nous revenons vers vous comme nous l'avons fait à plusieurs reprises, afin de dresser avec vous un point d'étape au sujet de l'enseignement de la spécialité Humanités, littérature, philosophie.

Les principales questions qui lui sont liées ont été traitées lors de la formation d'octobre dernier et, pour les retours que nous en avons, semblent avoir trouvé des réponses assez claires.

Pour rappel, ces questions étaient les suivantes :

- Quels choix de calendrier adopter en fonction des dates d'examen ?
- Quelle place donner aux connaissances, à la rencontre personnelle avec les textes et les œuvres et à la pratique des élèves ?
- Quelle(s) forme(s) de collaboration entre les professeurs d'un même binôme et d'un même établissement ?
- Comment l'écrit de spécialité sera-t-il évalué ?
- Quels liens entre enseignement de spécialité et grand oral ?

Les réponses apportées en octobre à ces questions sont consultables sur le site HLP à l'adresse suivante : <http://pedagogie.ac-limoges.fr/hlp/spip.php?article5>

Toutefois, depuis le mois d'octobre, de nouveaux éléments de cadrage et de nouvelles ressources se sont fait jour et justifient que nous revenions vers vous.

1) L'évaluation de l'enseignement de spécialité

Comme vous le savez, l'écrit de spécialité a été supprimé, ce qui nous laisse une année de plus pour affiner collectivement l'outil académique que nous comptons finaliser avec vous en début d'année 2021. Ce travail sera facilité par l'expérience grâce aux évaluations formatives et sommatives que vous aurez menées cette année.

Pour encadrer l'évaluation du contrôle continu généralisé que la situation sanitaire a imposé, vous savez aussi qu'un guide de l'évaluation élaboré par les inspections générales a été publié. Intitulé « [Évaluer dans le cadre du contrôle continu](#) », il a été adressé dans tous les lycées en février dernier et repose sur **3 grands principes** énoncés en préambule et déclinés dans les pages suivantes en fonction des spécificités des différents enseignements de l'année de terminale. Ce qui concerne spécifiquement l'évaluation d'HLP se trouve à la page 48.

Ces principes sont les suivants.

⇒ *Prise en compte pour le calcul des moyennes trimestrielles ou semestrielles des deux modalités d'évaluations :*

o Évaluation formative, qui accompagne les apprentissages et permet de signaler et de valoriser les progrès des élèves, [et qui peut représenter jusqu'à 40 % de la moyenne].

o Évaluation sommative, qui doit représenter au moins 60 % de la moyenne, qui permet de vérifier, en fin de séquence ou de période, les objectifs fixés par les programmes en termes de connaissances et de compétences.

⇒ *Diversité des types d'exercices composant l'évaluation :*

o Exercices courts de vérification des connaissances.

o Travaux effectués en présentiel ou à distance. Il convient à ce propos d'équilibrer les deux modalités afin que les évaluations n'occupent pas une part trop importante du temps en présentiel lorsque la continuité pédagogique ne permet pas d'accueillir à temps complet les élèves en établissement, pour lequel les apprentissages restent la priorité.

o Travaux plus longs et dont l'énoncé s'inspire des sujets de baccalauréat (évaluations communes ou épreuves terminales) libérés et présents dans la BNS, ainsi que des sujets 0 présents sur Eduscol.

⇒ *Robustesse des moyennes trimestrielles ou semestrielles, garanties par un nombre minimal de notes par période, et un nombre suffisant d'exercices inspirés des sujets de baccalauréat libérés. Un minimum de trois évaluations par trimestre (ou de quatre par semestre) est, sauf exception, attendu.*

Pour faciliter la réflexion sur l'évaluation nous vous donnons accès à un document (diaporama) élaboré en collège des IA-IPR et qui précise les lignes de force du guide de l'évaluation nationale.

Vous le trouverez aussi sur le site HLP : <http://pedagogie.ac-limoges.fr/hlp/spip.php?article6>

2) Le Grand Oral

Vous trouverez à cette même adresse une version actualisée de la présentation synthétique du Grand oral que nous vous avons adressée en octobre dernier (Cf. la réponse à la cinquième question).

=> Voir le document « HLP et Grand oral »

Au sein de ce document synthétique de trois pages, un accent mérite d'être mis sur les points suivants :

*** S'engager dans une prise de parole personnelle et réfléchie** – Il ne peut s'agir d'apprendre par cœur ce que l'on va présenter devant le jury. C'est la raison pour laquelle la construction d'une démarche d'accompagnement de l'élève permettra de faciliter son cheminement jusqu'à l'élaboration d'une question personnelle.

*** Le choix des questions :**

Un rappel de la FAQ peut ici s'avérer opportun :

"Les deux enseignements de spécialité doivent être mobilisés au travers des questions choisies par l'élève. Ainsi il a la possibilité:

-soit de présenter deux questions s'adossant chacune à un enseignement de spécialité différent;

-soit de présenter une question s'adossant à un enseignement de spécialité et une question transversale aux deux enseignements de spécialités.

-soit de présenter deux questions transversales aux deux enseignements de spécialité."

*** Au-delà des trois temps, l'unité de l'épreuve dont le troisième temps ne doit pas inquiéter les professeurs pas plus que les élèves.**

La préparation de l'élève à la partie sur le projet d'orientation doit rester un temps souple et ouvert à l'échange car chaque élève n'évolue pas vers un projet clairement identifiable par lui, y compris en termes d'orientation post bac. Si pour certains d'entre eux, le choix est déjà déterminé et aisément verbalisable, pour d'autres en revanche, il est encore un objet d'inquiétude.

Selon le ministre de l'Éducation nationale, ce temps pourrait s'apparenter davantage à une cérémonie d'adieu à l'enseignement secondaire. C'est pourquoi il ne donnera pas lieu en tant que tel à une évaluation certificative.

3) L'évaluation et l'organisation du Grand Oral

Pour ce qui est de l'évaluation, elle s'effectuera, toutes spécialités confondues, à l'aide d'une fiche académique unique inspirée de la grille indicative nationale et accompagnée de certaines consignes. Le collège des IA-IPR veillera collégalement à l'harmonisation de l'évaluation.

Pour ce qui est de l'organisation du Grand Oral, tout n'est pas encore calibré dans les moindres détails. Nous pouvons cependant d'ores et déjà vous préciser les éléments suivants.

- Nous solliciterons probablement 22 d'entre vous à parité parfaite entre les deux disciplines. Autrement dit, ce sont 11 professeurs de philosophie et 11 professeurs de lettres qui devraient être mobilisés pour le grand oral en se rendant dans un autre lycée que le leur.
- Les 22 professeurs mobilisés pour les oraux d'HLP le seront aussi pour la correction des copies de philosophie ou de français. Toutefois, pour tenir compte de leur double mission d'évaluation, ils se verront attribuer des lots de copies sensiblement allégés.
- Les deux questions choisies par chacun des élèves auront à être communiquées à la DEC au début du mois de juin. Dès que cette communication sera effectuée, nous organiserons une visio de concertation avec les professeurs d'HLP mobilisés pour le Grand Oral. Par ailleurs, pendant la période de réalisation des Grands Oraux, des contacts permanents seront assurés entre le collège des IA-IPR et les jurys des différents lycées pour accompagner les équipes, répondre aux questions et effectuer une forme d'harmonisation en continu.

Nous vous souhaitons bon courage pour la tâche inédite que vous menez ainsi que pour la poursuite de votre travail habituel disciplinaire.

N'hésitez pas à revenir vers nous si besoin.

Nous restons à votre écoute et vous accompagnerons au mieux de nos capacités dans la période que nous sépare encore de l'examen.

Bien cordialement à toutes et tous,

Brigitte Esteve-Bellebeau, Jean-François Le Van, Franck Luchez